



Trekking Club Cheminots
Nord - Pas de Calais©
n°: W595000089

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022

du : 08/06/2022

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais



Lille le 08/06/2022,
Siège de l'association,

Le 08/06/2022, à 18h00 les membres de l'association Trekking - Club - Cheminots - Nord - Pas de Calais©, se sont réunis à Lille dans les locaux du CASI des Cheminots du Nord Pas de Calais , 25 Bd JB Lebas, en assemblée générale extraordinaire sur convocation écrite de la part du Président, conformément à l'article 14 des statuts et article 8 du règlement intérieur.

Une feuille de présence, annexée au procès-verbal, (annexe 1)* a été établie et dûment émargée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Mme JUNGBLUTH Aurélie (secrétaire de l'association) recueille tous les courriers et adhésions et s'assure du bon émargement de la feuille de présence. (Présents & mandataires).

L'assemblée est présidée par Monsieur BRIDOUX Christophe, Président de l'association) et Secrétaire de séance.

Il est assisté par Mme JUNGBLUTH Aurélie (secrétaire de l'association), ainsi que de Mr BRILLARD Eric (membre du CA de l'association).

Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) s'assure que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations, remercie de leur présence les membres du Trekking Club Cheminots NPdC©, le représentant du CASI, en la personne de Mr Alexandre KIKOS (secrétaire du CASI) et Mr Hervé BEAUMONT adjoint de direction du CASI, en charge des associations.

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) insiste sur l'importance de cette réunion où seront prises les décisions démocratiques communes pour la vie de notre association.



Aucun membre ne demande la parole en préambule.
Le Président ouvre la séance à 18h40

Le mot d'accueil du Président:

Abordé lors de l'AGE



I- Le rapport moral

Durant cette vacance de l'association, un événement grave est survenu en la disparition de Jérôme KOWALIKOWSKI des suites d'une longue maladie
Je voudrais ce soir, que nous ayons une pensée pour lui.

La dernière activité officielle de Trekking Club remonte à septembre 2017 avec l'ascension du Grand Pinier 3017m.

Puis durant la suspension des activités de l'association, certains ont mené en petit groupe individuel des activités de randonnées. Aujourd'hui nous avons la volonté de nous réunir au sein du Trekking Club et redémarrer ensemble ses activités.



TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

II- Le Bilan Financier

La parole est donnée à notre Trésorier Mr Philippe DUHEZ, celui-ci explique les comptes de l'association *

Mise aux voix pour approbation du bilan financier.

Nombre de votant : 14 membres (11 présents & 3 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

L'assemblée générale approuve le bilan financier à la majorité absolue



TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

III- Modification du Règlement Intérieur de l'association et approbation:

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur de notre association pour bien préciser et compléter les Statuts.

Les membres présents ont lu le document

Il n'y a pas de questions, ni de précisions à apporter.

Approbation du Règlement Intérieur par vote :

Nombre de votant : 14 membres (11 présents & 3 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

L'assemblée approuve les Statuts à la majorité absolue.

III- Les activités 2017:

Les futurs projets actés par le CA du 25 mai 2022 sont :

- * RDA : Randonnée autour de St Véran du 4 au 7 Juillet 2022
- * Bivouac : aux 5 lacs de la Forclaz du 18 au 21 Août 2022
- * Sommet plus de 3000m : La Motrice Sud 3169m du 9 au 11 Septembre 2022

La présentation des activités est dirigée par M Eric BRILLARD (membre du CA et à l'initiative des activités présentées).

Remerciements à Mr Eric BRILLARD pour sa présentation et l'ensemble de ses travaux.



III- Election des Membres du Conseil d'Administration :

Les membres souhaitant accéder au CA sont :

- Mr BRIDOUX Christophe
- Mme JUNGBLUTH Aurélie
- Mr DUHEZ Philippe
- Mr ENDTER Yves
- Mr BRILLARD Eric
- Mme BERQUET Marie France
- Mr DUMORTIER Dominique
- Mr MAHIEUX Gilbert
- Mr MATZINGER Jean Marie

Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) procède au vote à bulletin secret selon l'article 13 de nos Statuts :

Résultat du vote :

Tous les Membres sont élus au Conseil d'Administration du Trekking Club Cheminots Nord Pas de Calais©.

Nombre de votant : 14 membres (11 présents & 3 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

Chaque membre se présentant au CA du Trekking Club Cheminots Nord Pas de Calais© a été élu avec 14 voix.

Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) remercie la confiance de tous, accordée aux membres du CA.



Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) cède la parole aux représentants du CASI:

Des remerciements sont adressés au Trekking Club pour leur invitation, ainsi que pour la relance du club. Le COVID a tout compliqué pour le CASI,

- ➔ Son organisation,
- ➔ Le maintien des salariés
- ➔ Le maintien des activités
- ➔ Le maintien de la restauration
- ➔ Le maintien du lien social

Le CASI a redémarrer également ses activités, notamment avec le succès des week end à Etaples et la relance des associations sportives et culturelles.

En 2023 le Trekking Club reprendra ses activités avec le CASI et proposera des actions dans « Passerelles » Le Club pourra compter sur l'aide du CASI (financière et morale)

Mr KIKOS Alexandre (Secrétaire du CASI) explique l'évolution du CER en CASI depuis les ordonnances Macron, le fonctionnement du CASI et les enjeux d'avenir, ainsi que son développement. (quelques exemples cités: accueil / permanence en Gare de Calais, la réalisation du colis de Noël (de qualité avec des produits locaux).



TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prend la parole, Mr Christophe BRIDOUX (Secrétaire de séance) clôt l'Assemblée Générale Ordinaire et invite les membres à prendre part au moment de convivialité autour d'une table gourmande érigée par Mme JUNGBLUTH Aurélie (secrétaire de l'association).

Fin de la séance à 20:30

Mr Christophe BRIDOUX,
Secrétaire de séance.



* Les annexes sont consultables dans la bibliothèque du Trekking - Club - Cheminots - Nord - Pas de Calais© à la salle polyvalente des associations à Hellemmes.

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais

Le Mercredi 08 Juin 2022



TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©

CASI des Cheminots du Nord-Pas-de-Calais
25, Boulevard Jean-Baptiste Lebas Boite Postale 116, 59016 LILLE cedex

Association reconnue et subventionnée par le CASI des Cheminots Nord - Pas de Calais